



Innovation  
that excites

## PROMESSE CLIENT

### Conditions générales

- Véhicule thermique: carburant à la charge du client.
- Véhicule électrique : recharge en concession gratuite.
- Le véhicule prêté au client UNIQUEMENT pour la durée de l'intervention et sur prise de rendez-vous, pour une immobilisation du véhicule d'une durée supérieure à une heure, hors opérations de carrosserie et de pare-brise et pour une durée maximum de 24 heures. Au-delà des 24 heures, la politique du concessionnaire s'applique.
- Malgré tous les efforts faits pour répondre aux besoins du Client, Nissan ne peut garantir la disponibilité des voitures de remplacement ou que toute voiture de remplacement sera un modèle équivalent à celui du Client.
- Le véhicule de courtoisie sera mis à la disposition avec une couverture d'assurance sujette à une franchise dont le montant peut varier selon le réparateur agréé mettant la voiture de courtoisie à disposition.
- La mise à disposition d'une voiture de remplacement est soumise à une limite de kilométrage maximum de 100 km par jour. Tout kilométrage excédentaire pourra être facturé (tarification présentée avant la mise à disposition du véhicule de remplacement).
- L'engagement concerne les propriétaires de véhicules NISSAN VP, particuliers et professions libérales, hors utilitaires.
- Nissan se réserve le droit de proposer des méthodes alternatives de mobilité, payantes ou non.